

## **COMMUNIQUE de PRESSE**

Paris, 13 Février 2012

## La majorité sénatoriale demande des comptes au gouvernement sur son application des lois contre les violences faites aux femmes

Sous l'impulsion du sénateur Roland COURTEAU, le groupe socialiste a fait adopter ce jour une proposition de résolution pour une application concrète des dispositions de la loi du 9 juillet 2010, concernant les violences faites aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

Si les lois de 2006 puis de 2010 ont été des déclics ayant permis des avancées essentielles d'un point de vue social, judiciaire et législatif pour la lutte contre les violences faites aux femmes, elles restent dépendantes de la volonté politique et des moyens donnés pour leur application. Le constat aujourd'hui ? Une prévention inégale, des prises en charge défectueuses, une réactivité insuffisante quand il y a danger.

Alors que la loi 2005 l'oblige à un rapport biennal, un seul rapport a été présenté par le gouvernement sur la question, en 2009.

Les associations, qui font un travail remarquable sur le terrain, tirent la sonnette d'alarme et les faits divers s'accumulent, qui confirment que le chemin est encore long pour changer les mentalités concernant ce mal trop souvent étouffé.

Seul le changement des mentalités permettra d'éradiquer ce fléau. La majorité sénatoriale a souligné tous ces manquements pour mieux insister sur les besoins d'éducation et de sensibilisation sur ce sujet. Il faut former les personnels encadrants, enseignants et médical des écoles qui accompagnent les enfants dès la petite enfance pour lutter contre les stéréotypes de nos sociétés. Il faut formaliser et amplifier la résonnance de la date du 25 novembre comme journée nationale de sensibilisation aux violences faites aux femmes. C'est à ce prix que des vies pourront être sauvées, officiellement 240 pour l'année 2010.